



Veille économique et financière BENELUX – Sept-Oct 2020

En Belgique, la coalition « Vivaldi » réunissant les sept partis socialistes (PS et SP.A), libéraux (MR et Open Vld), écologistes (Ecolo et Groen) francophones et flamands et chrétiens-démocrates flamands (CD&V) est parvenue le 30 septembre à un accord sur un programme de gouvernement, soit 21 mois après la chute du gouvernement de coalition que dirigeait le libéral Charles Michel. Le libéral flamand Alexander De Croo a été nommé Premier ministre et le nouveau gouvernement a prêté serment le 1^{er} octobre. Au programme de la coalition devraient figurer notamment une réforme de l'Etat prévoyant des régionalisations ainsi que des refédéralisations ainsi qu'une importante réforme fiscale. Le maintien de la loi de sortie du nucléaire en 2025 devrait être confirmé, cumulée à un objectif de réduction des gaz à effet de serre de 55% sur dix ans, d'ici 2030. Mais le gouvernement pourrait se donner toutefois une marge de manœuvre en prévoyant une possibilité d'ajuster le calendrier.

Sans surprise, la rentrée au Benelux reste marquée par la crise sanitaire avec une recrudescence des contaminations notamment en Belgique et aux Pays-Bas. Pour faire face à la situation sanitaire dégradée, les autorités néerlandaises mettent en place un confinement partiel. La situation reste stable au Luxembourg. Les trois pays poursuivent leur politique de soutien à l'économie et prolongent les mesures sectorielles.

POINT DE SITUATION SANITAIRE

Pays-Bas : Avec une hausse des contaminations de +59,7% mi-octobre et un taux de reproduction R de 1,27, les Pays-Bas sont un des pays européens ayant le taux de contamination le plus élevé/habitant. Le nombre de contaminations pour 100 000 habitants calculé sur 14 jours s'établit à 387 aux Pays-Bas, l'un des plus forts en Europe. Un record de 7393 nouveaux cas a été enregistré le 13 octobre. On observe également une hausse des hospitalisations et du nombre de patients en soins intensifs (1475 hospitalisations au total dont 301 en soins intensifs -USI), sur un total de 1350 lits USI. Le pourcentage de patient Covid parmi les patients admis en USI est de 36,4%. Le taux de tests positifs a atteint 13,8% (contre 10,4% la semaine dernière). Le Covid-19 a causé la mort de 6622 personnes aux Pays-Bas.

Dans ce contexte, le gouvernement néerlandais après avoir annoncé fin septembre plusieurs nouvelles mesures à l'échelle nationale visant à limiter

les contacts, durcit sa politique à partir du 14 octobre et revient à un confinement partiel.

- **Les règles se resserrent s'agissant de la bulle sociale**, au sein du foyer 3 visiteurs par jour sont autorisés (à l'exclusion des enfants de moins de 13 ans). À l'intérieur comme à l'extérieur, un groupe ne doit pas être composé de plus de 4 personnes provenant de différents ménages. Le télétravail reste la norme lorsqu'il est possible. Il est recommandé de voyager le moins possible, de limiter le nombre de sorties et d'éviter les endroits très fréquentés.

- Le port du masque « impérativement recommandé » dans les espaces publics clos le 29 septembre dernier devient désormais obligatoire pour les plus de 13 ans, il reste également obligatoire dans les transports en commun. Dans les établissements d'enseignement secondaire et supérieur, le port du masque est obligatoire pour tout le monde en dehors des cours.

- **Fermeture des espaces de convivialités, les bars, cafés et restaurants doivent fermer le 14 octobre**

à 22h (la vente à emporter reste possible). Avec quelques exceptions : hôtels pour les clients seulement, lieux funéraires, restaurant au sein des aéroports (après passage des contrôle de sécurité).

- **Les magasins de détail doivent fermer au plus tard à 20h00.** Les épiceries peuvent rester ouvertes plus tard. Aucun alcool ou « drogues douces » ne sera vendu ou livré entre 20h00 et 07h00, la consommation dans l'espace public est également prohibée durant cette période. Des accords seront conclus dans le secteur de la vente au détail pour un strict respect des protocoles. Si les règles de base ne sont pas respectées, l'établissement pourra être fermé. L'application de la loi sera renforcée.

- **Les événements publics sont interdits**, à l'exception des : marchés alimentaires ; foires commerciales et conférences ; cinémas et théâtres ; compétitions sportives ; réunions visées par la Loi sur les rassemblements publics.

Dans les endroits où il y a un flux continu de personnes (monuments, bibliothèques, musées), les visiteurs doivent réserver un créneau horaire.

Belgique : les indicateurs passent au rouge, conduisant les autorités à un durcissement des mesures

Le nombre de contaminations pour 100 000 habitants calculé sur 14 jours s'établit à 280,7, plaçant la Belgique au 5e rang derrière la République Tchèque, l'Espagne, la France, et les Pays-Bas. Le nombre de reproduction effectif (Rt) atteint plus de 1,24, signifiant que le virus circule de nouveau plus rapidement au sein de la population. Le taux moyen de personnes testées positives est de 8,69% contre 2,34% fin août.

Cette évolution s'est accompagnée d'une hausse des hospitalisations et du nombre de patients en soins intensifs (1110 hospitalisations au total au 8 octobre dont 213 en soins intensifs). Cette augmentation est cependant beaucoup plus lente qu'en mars et avril et le seuil de saturation n'est pas encore atteint (2200 lits de soins intensifs). Au total, plus de 21 067 personnes ont été hospitalisées depuis le début de la crise et le Covid-19 a causé la mort de 10 126 personnes en Belgique.

Ainsi, alors qu'un assouplissement des mesures sanitaires avait été décidé le 23 septembre par le Con-

seil national de sécurité la dégradation de la situation sanitaire a conduit le nouveau gouvernement à durcir de nouveau les mesures à compter du jeudi 8 octobre pour une durée d'un mois : **limitation des contacts à 3 personnes au plus en dehors de sa famille ; fermeture des bars et des cafés à partir de 23h ; recommandation du télétravail ; 4 par table au restaurant.**

A Bruxelles - la capitale occupe la 2e place des capitales européennes les plus contaminées entre Madrid et Paris - les mesures prises par les autorités régionales sont plus sévères, imposant notamment la fermeture des bars et cafés pour une durée d'un mois, ainsi que des salles de fête. Une interdiction de consommer de l'alcool dans les espaces publics est également instituée.

Luxembourg : tendance à l'amélioration

Le pourcentage de personnes testées positives au Covid-19 est retombé à 1,98% fin septembre après avoir enregistré un pic à 4,22% mi-septembre (il était à plus de 14% début avril). Le taux de reproduction effectif se situe à 0,52. Le nombre de décès depuis le début de la pandémie est de 128 personnes. Au total, plus de 800 000 tests ont été effectués depuis le début de la pandémie.

Les sites publics des autorités sont régulièrement mis à jour :

Belgique : Une carte interactive des déplacements depuis et vers la Belgique sur le site des Affaires étrangères belges <https://diplomatie.belgium.be/fr>

De plus, chaque personne qui entre en Belgique pour plus de 48h doit remplir le *Passenger Locator Form* (PLF) <https://travel.info-coronavirus.be/fr/public-health-passenger-locator-form>

Pays-Bas : Site des autorités sur les mesures sanitaires : www.rijksoverheid.nl/coronavirus ; <https://www.rivm.nl/en/novel-coronavirus-covid-19/current-information> et le site conseils aux voyageurs du Minbuza : <https://www.nederlandwereldwijd.nl/reizen/reisadviezen>

Luxembourg : Le site dédié du gouvernement <https://coronavirus.gouvernement.lu/fr>

Benelux : Portail d'information du secrétariat général de l'Union Benelux dédié aux travailleurs frontaliers : <https://startpuntgrensarbeid.benelux.int/fr/>

ACTUALITÉS ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES

Pays-Bas : Traditionnelle présentation du budget 2021 à l'occasion du « Prinsjesdag » le 15 septembre. Le gouvernement a retenu un scénario économique du bureau du plan CPB « amélioré » : contraction du PIB de -5,0% en 2020, suivi d'un rebond à +3,5% en 2021. Ce scénario ne tient donc pas compte d'une éventuelle deuxième vague assortie de nouvelles restrictions (contraction estimée dans ce cas à -6,1% PIB en 2020 et de -2,8% en 2021). Le taux de chômage est estimé à 5,9% en 2021. Le projet de loi de Finances 2021 confirme les principales mesures de soutien à l'économie annoncées fin août. Elles diminueront toutefois progressivement jusqu'à leur extinction prévue en juillet 2021. Le coût du 3ème volet de mesures est évalué à 11 Mds EUR. Toutefois, au vu de la recrudescence des contaminations ces dernières semaines et des nouvelles restrictions imposées par le gouvernement au niveau national, le ministre des Finances a d'ores et déjà indiqué que les mesures de soutien serait réévaluées et ajustées en tant que de besoin.

Le « fonds de croissance national » (*Groeifonds*) a été présenté début septembre par les ministres des Finances et de l'Économie et du climat. Il sera doté de 20 Mds EUR pour la période 2021-2026. L'objectif affiché est d'investir dans des projets structurants non rentables mais qui auront un impact sur le développement économique à long terme. Trois grands axes ont été retenus : l'enseignement et la formation ; la R&D et l'innovation ; les infrastructures [physiques et digitales]. Une commission indépendante de 10 experts examinera les projets soumis par les entreprises, les autorités locales et régionales ou des centres de recherche. Le ticket minimum a été fixé à 30 MEUR.

Belgique : Si les contours du plan de relance seront du ressort du gouvernement fédéral de plein exercice nouvellement constitué, les dépenses budgétaires devant permettre de surmonter la crise ont été

estimées à 10,2 Mds€ pour 2020 et certaines mesures d'urgence demeurent toujours d'application. Ainsi, si les conditions du droit passerelle sont désormais plus strictes pour les indépendants, la procédure simplifiée de chômage temporaire reste ouverte aux employeurs en difficulté jusqu'au 31 décembre et un régime transitoire accompagne le restant des employeurs depuis le 1er septembre. Sur l'exercice 2020, le coût du chômage temporaire a été estimé à 4,2Mds€. De plus, le congé parental corona a à nouveau été prolongé. Par ailleurs, d'autres mesures décidées aux différents niveaux de pouvoir belges et destinées à apporter un soutien ponctuel aux secteurs de la santé, de l'hôtellerie-restauration ou de l'aéronautique particulièrement touchés dans le contexte de crise sont toujours en vigueur.

Luxembourg : Alors que la Commission européenne anticipe une récession de 6,2% en 2020, les mesures du programme de stabilisation de l'économie continuent d'être effectives.

S'agissant de la préservation de l'emploi, le chômage partiel reste possible jusqu'au 31 décembre ; avec 23 122 ETP concernés en octobre, le nombre de salariés indemnisés est en hausse de 47% en rythme mensuel.

D'autres mesures permettant de répondre aux besoins immédiats en liquidités des entreprises sont toujours d'application au même titre que le régime de prêts garantis par l'Etat. De plus, à d'autres mesures sectorielles, vient s'ajouter le fond de relance et de solidarité qui, outre certaines mesures de soutien à la demande, a mis en place depuis le 1^{er} juillet un mécanisme d'aides forfaitaires aux entreprises, un dispositif simplifié de chômage partiel structurel et une batterie de mesures devant poser les jalons d'une relance verte et durable.

ACTUALITÉS SECTORIELLES

TRANSPORTS

Pays-Bas : La région d'Amsterdam investit 250 M€ supplémentaires dans les transports.

L'investissement vise à réaliser des objectifs de durabilité et d'accessibilité PMR. La région d'Amsterdam prévoit ainsi l'achat de bus électriques, en partenariat avec les transporteurs GVB et Connexion, et la conversion au bio diesel. Est également prévu l'achat de rampes d'accès pour les fauteuils roulants.

Pays-Bas : Des zones zéro-émissions dès 2025.

La Secrétaire d'État Stientje Van Veldhoven (Infrastructures et Gestion de l'Eau) a annoncé le 5 octobre 2020 être parvenue à un accord avec les parties prenantes en vue de la mise en place par les municipalités de zones zéro-émissions sur leur territoire. L'accord prévoit que l'annonce (dès 2021) de telles zones devra être anticipée de 4 ans, pour permettre aux professionnels de s'adapter, et qu'une aide à la conversion leur soit proposée.

Pays-Bas : Subvention pour navires propres

Le développement et la production de moteurs propres pour la navigation fluviale bénéficieront d'une subvention du ministère des Infrastructures et de la Gestion de l'eau, à hauteur de 250 000 € par projet. Le ministère a pour cela réservé 0,5 M € au titre de l'année 2020, et 1 M € pour 2021. Les demandes de subvention peuvent être formulées auprès de l'agence néerlandaise pour les entreprises RVO d'ici le 1/3/21.

ÉNERGIE

Belgique : Arrêt du nucléaire en 2025

La Belgique confirme sa sortie du nucléaire en 2025. Cette décision, prévue par la loi en 2003, est inscrite dans l'accord de gouvernement de la coalition Vivaldi et s'adosse à un objectif de réduction des gaz à effet de serre de 55% d'ici 2030. Une

clause spéciale est prévue en cas de mise en danger de la sécurité d'approvisionnement du pays ou d'impact négatif sur les prix de l'électricité.

L'accord prévoit de faire le point en novembre 2021, à la remise d'un rapport complet sur les projets sélectionnés pour le mécanisme de rémunération de capacité dont s'est doté la Belgique et qui doit inciter les énergéticiens à mettre sur le marché de nouvelles capacités – au gaz essentiellement – en attendant l'essor du renouvelable.

La prolongation des deux réacteurs les plus récents (Doel4 et Tihange3) pour une capacité pouvant aller jusqu'à 2GW au maximum reste donc envisageable au-delà de 2025. Il existe toutefois un enjeu de calendrier lié à l'anticipation des conséquences en matière d'exploitation d'une telle prolongation.

Pays-Bas : Le projet de subvention de la production d'hydrogène vert rejeté par la Commission.

Estimant que la production d'hydrogène vert engendrerait indirectement une augmentation des émissions de CO₂, la Commission européenne a décidé le 17 septembre 2020 que la durée de fonctionnement des électrolyseurs aidés par le dispositif néerlandais de subventionnement national « SDE++ » (5 Mds € réservés au budget 2021) devait être limitée. Du fait du mode de sélection des projets aidés par ce dispositif, qui privilégie les projets rentables, les chances de succès des candidats visant à construire des électrolyseurs sont compromises.

DÉPLACEMENTS MINISTERIELS

 **Belgique : Franck Riester, Ministre délégué au Commerce extérieur et à l'attractivité le 17/9**

 **Pays-Bas : Clément Beaune, Secrétaire d'Etat aux Affaires européennes le 8/10 ; Frank Riester les 15 et 16/10**

 **Luxembourg : Clément Beaune le 13/10**



Copyright

Tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse du Service Économique Régional de La Haye.

Clause de non-responsabilité

Le Service Économique s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication. Ce document a été élaboré sous la responsabilité de la direction générale du Trésor et ne reflète pas nécessairement la position du ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance.

Editeur :

Service Économique Régional de La Haye
Ambassade de France aux Pays-Bas
Anna Paulownastraat 76, 2518 BJ La Haye
www.nl.ambafrance.org
www.tresor.economie.gouv.fr/Pays/NL

Responsable de publication : Claire Monné (Chef du SER)

Contributeurs : SE de Bruxelles, SER de La Haye

Date de parution : 15 octobre 2020

Abonnement/désabonnement : lahaye@dgtresor.gouv.fr